



CH – 3003 Berne, Office central des armes / Tél. +41 (0) 58 464 - 54 00 / Fax +41 (0) 58 464 - 79 48
E-mail: infozsw@fedpol.admin.ch / www.fedpol.admin.ch

Demande d'autorisation exceptionnelle concernant l'autorisation générale d'introduction sur le territoire suisse à titre professionnel d'un nombre illimité d'armes, d'éléments essentiels d'armes ou d'accessoires d'armes (art. 5, al. 1, let. b, c et d, al. 2 et 7, LArm et art. 34, al. 1 et 1^{er}, OArm)

Remarque: la présente autorisation exceptionnelle n'est délivrée qu'en relation avec une autorisation générale et sa durée de validité est limitée en conséquence. Aucune autorisation exceptionnelle concernant l'autorisation générale n'est délivrée pour les armes visées à l'art. 5, al. 1, let. a, e et f, LArm et leurs composants spécialement conçus (art. 34, al. 1^{bis}, OArm). L'importation de ces armes requiert toujours une autorisation exceptionnelle (unique).

Informations concernant le requérant

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Localité: _____ Canton: _____

Tél.: _____ Fax: _____

Adresse e-mail: _____

Site Internet: _____

Personne responsable

Nom: _____ Prénom(s): _____

Date de naissance: _____ Lieu(x) d'origine: _____ Canton: _____

Nationalité: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Localité: _____ Canton: _____

Pièces à joindre à la présente demande:

- **Copie de la patente de commerce d'armes cantonale**
- **Copie de l'autorisation exceptionnelle cantonale visée à l'art. 5, al. 6, LArm**

Remarque: pas nécessaire si la patente de commerce d'armes a été établie avant le 15 août 2019 et que l'autorisation exceptionnelle concernant l'autorisation générale ne sera délivrée que pour des armes à feu automatiques d'ordonnance transformées en armes à feu semi-automatiques et pour des armes visées à l'art. 5, al. 1, let. c et d, LArm.

Désignation du type d'arme / de l'accessoire d'arme

<input type="checkbox"/>	Armes à feu automatiques d'ordonnance transformées en armes à feu semi-automatiques et éléments essentiels de ces armes (art. 5, al. 1, let. b, LArm)
<input type="checkbox"/>	Armes à feu automatiques transformées en armes à feu semi-automatiques et éléments essentiels de ces armes (art. 5, al. 1, let. b, LArm)
<input type="checkbox"/>	Armes à feu semi-automatiques à percussion centrale (art. 5, al. 1, let. c, LArm):
<input type="checkbox"/>	1. armes à feu de poing équipées d'un chargeur de grande capacité (plus de 20 cartouches)
<input type="checkbox"/>	2. armes à feu à épauler équipées d'un chargeur de grande capacité (plus de 10 cartouches)
<input type="checkbox"/>	Armes à feu à épauler semi-automatiques pouvant être raccourcies à moins de 60 cm à l'aide de leur crosse pliable ou télescopique ou sans autre moyen, sans qu'elles perdent leur fonctionnalité (art. 5, al. 1, let. d, LArm)
<input type="checkbox"/>	Couteaux et poignards (art. 5, al. 2, let. a, LArm)
<input type="checkbox"/>	Engins de frappe et de jet selon l'art. 4, al. 1, let. d, LArm, à l'exception des matraques (art. 5, al. 2, let. b, LArm)
<input type="checkbox"/>	Appareils à électrochocs (art. 5, al. 2, let. c, LArm)
<input type="checkbox"/>	Accessoires d'armes (art. 5, al. 2, let. d, LArm)
<input type="checkbox"/>	1. silencieux
<input type="checkbox"/>	2. dispositifs de visée laser
<input type="checkbox"/>	3. dispositifs de visée nocturne

Lieu et date: _____ Signature: _____

Cette demande, signée et munie de tous les documents nécessaires, doit être envoyée par la poste à l'adresse suivante:

Office fédéral de la police
Office central des armes
Guisanplatz 1a
3003 Berne